

Accès aux services essentiels – Africités 4

Préparation de la session « Repenser les politiques de fourniture et d'accès »

Président : en attente de confirmation

Animateur : Jean-Marie Tétart

Rapporteur : désignation PDM

Introduction :

Les Objectifs de Développement pour le Millénaire ont été définis par l'Assemblée Générale des Nations Unies avec l'ambition d'une réduction massive de la pauvreté d'ici 2015. La pauvreté, d'après une définition partagée par la grande majorité des acteurs, se caractérise par un déficit d'accès aux réseaux et services mis en place dans chaque société : services et réseaux sociaux (éducation, santé...), services et réseaux économiques (emploi, logement...) et services essentiels, qui sont les « services des services » (un hôpital, une école, un logement ou une entreprise ne peuvent fonctionner sans accès à l'eau potable, à l'électricité et à l'énergie, aux transports...). Les Objectifs du Millénaire consacrent le rôle important des services d'eau potable et d'assainissement : pour lutter contre la pauvreté dans toutes ses dimensions, il est fondamental de s'inscrire cependant dans une approche globale, portant à consacrer des efforts tout aussi nécessaires à tous les services essentiels.

Dans une grande partie des pays en développement, et notamment en Afrique, la fourniture des services essentiels manque à son devoir d'intérêt général et de solidarité : tous les citoyens n'ont pas un accès équitable aux services essentiels. Certains en sont exclus, d'autres pâtissent d'une mauvaise qualité du service, d'autres enfin subissent des surcoûts (ou ne paient pas le juste coût) de l'accès à ces services. Rendre un service au citoyen, comme c'est le cas des services essentiels, implique une rigueur de gestion beaucoup plus grande que dans le monde des affaires, car la sanction des erreurs ne se traduit pas par la disparition du fournisseur (qui serait une conséquence directe), mais par des gaspillages de ressources publiques (financières, naturelles) et un rationnement du service au détriment de l'accès et de la qualité (les usagers subissent indirectement les conséquences d'une mauvaise gestion).

C'est pourquoi la nécessité d'une refondation des politiques de fourniture des services essentiels est si nécessaire, basée sur une compréhension et une reconnaissance mutuelles des droits et obligations de toutes les parties prenantes (autorités locales et centrales, opérateurs, usagers) et un dialogue entre celles-ci, complétée par une connaissance lucide des mécanismes économiques et financiers, indispensables à la pérennité matérielle du service, pour assurer la réalisation des objectifs de solidarité et de développement incombant à ces services.

Reconnaissance et clarification des responsabilités de chacun ; consensus sur ce que représente une bonne gouvernance économique et financière des services essentiels ; et adaptation de l'offre de services aux besoins des usagers : tels sont les deux axes principaux pour repenser les politiques de fourniture et d'accès. D'un point de vue méthodologique, ces axes sont mis en œuvre d'abord par la négociation et l'adhésion communes à un cadre de régulation pour les services ; ensuite par la déclinaison opérationnelle de ce cadre au niveau de la gestion des services.

Présentation de la session (durée des interventions : 60-70 minutes, débats avec les participants : 95-105 minutes, conclusions par le rapporteur : 15 minutes) :

- **Introduction** par le Président de la session : enjeux de l'accès aux services essentiels pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (10 min)

Première partie : les mécanismes de gouvernance des services essentiels (animateur : Jean-Marie Tétart) (70 min)

- **Vers une reconnaissance internationale des principes directeurs pour l'accès de tous aux services essentiels**, par un représentant du Comité de pilotage ONU-Habitat (J-Y Barcelot) pour la mise en œuvre de la résolution 20/5 pour l'accès de tous aux services essentiels (10 min)

min). Présentation des travaux du Comité, résultats de la session tenue à Vancouver (juin 2006), principes déjà identifiés. Quelles sont les modalités envisageables d'adoption de ces principes au niveau international ? Quelle serait la portée de ce texte pour les gouvernements, les autorités locales, les usagers, les opérateurs ?

- **Gouvernance économique et financière des services essentiels : cinq concepts clés**, par Claude Martinand, Président de l'IGD (20 min). La pérennité des services essentiels repose sur au moins cinq concepts clés : 1) **Accès équitable au service** (service garanti, technologies adaptées à la capacité contributive, perspective de long terme) ; 2) **Financements publics des investissements de premier établissement** (fiscalité et solidarité, amortissement compatible avec durée de vie des amortissements, capacité des collectivités à accéder à l'emprunt) ; 3) **Partenariat et compétition** (relation coopérative et régulée entre l'autorité organisatrice et l'opérateur par un contrat, critère de la performance, sélection des partenaires par la compétition, et incitations internes durant l'exécution du contrat) ; 4) **Tarif et équité** (recouvrement des coûts directs par les tarifs, péréquation et subventions) ; 5) **Continuité du dialogue et éthique de la gestion** (élaboration et évolution du consensus entre parties prenantes sur la base de chartes de gouvernance, lutte contre la corruption sous toutes ses formes)
- **L'institution d'un dialogue entre les parties prenantes sur les principes de gestion des services essentiels : retour d'expérience du Bénin (quadrilogues)**, par le représentant de l'association des communes du Bénin présent au quadrilogue (10 min). Méthodologie, résultats. Quelles perspectives de dialogue aujourd'hui au Bénin ? Quels apports pour la gouvernance des services essentiels ?
- **Débat (30 min)**

Deuxième partie : ingénierie des modalités d'accès aux services essentiels, retours d'expériences
(animateur : Marc Vézina) (70 min)

- **Introduction**, présentation de l'étude ISTED sur l'opérationnalisation de l'accès aux services essentiels (Marc Vézina, 5 min)
- **Le service de l'eau et les quartiers périphériques de Ouagadougou** (12 min) : Monsieur Lamine Kouaté, Directeur Général de l'ONEA.
Suite à la mise en eau du barrage de Ziga, l'ONEA a fait réaliser une étude marketing pour déterminer l'emplacement de 50 000 nouveaux branchements. Une demande importante a été révélée dans les quartiers périphériques de la ville, qu'ils soient lotis ou informels. Aujourd'hui la campagne pour les 50 000 branchements subventionnés (50 000 FCFA) a démarré. En parallèle, un programme spécifique faisant intervenir des opérateurs privés locaux est lancé dans les quartiers périphériques non lotis, en partenariat avec la Mairie de Ouagadougou.
- **Bello Horizonté : Le développement des services de l'eau dans les favelas et leur financement sur le budget participatif** (12 min) : Le Maire de Bello Horizonte (ou son délégué)
Chaque année, une centaine de délégués provenant de l'ensemble des quartiers de la ville de Bello Horizonte (Brésil) définissent collectivement (par vote) les actions qui sont à financer sur le budget municipal. Le montant des budgets ainsi affectés représentent environ 10% du budget total de la ville. Parmi les actions retenues, certaines concernent l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement dans les *favelas* (où le taux de raccordement aux services publics est d'environ 90% en dépit du fait que les habitants des *favelas* n'ont pas de titre foncier).
- **L'accès au service de l'eau dans les baraquements de Rabat-Salé (Maroc)**. Un élu de la ville de Salé (12 min).
Depuis près d'une année, le royaume marocain s'est engagé à étendre les services essentiels aux catégories socio-économiques les plus défavorisées. A cet effet, l'autorité délégante et son délégataire, la REDAL (filiale de Véolia), mettent en œuvre des solutions innovantes pour

faciliter l'accès aux services publics de l'eau et de l'assainissement, notamment la fourniture d'un volume d'eau minimum gratuit pour les plus pauvres.

- *Débats (30 min)*

Synthèse et discussion des recommandations (animateur : Jean-Marie Tétart) (40 min)